

# Charte éthique

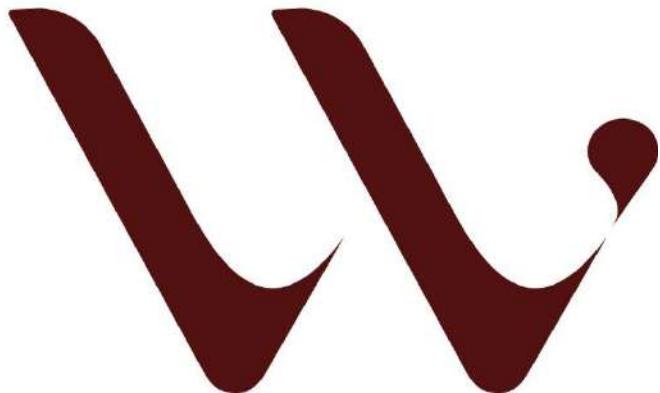
Version : août 2025

## Wolf Lingerie

SAS au capital de 1 731 081,25€  
TVA FR 85 638 502 104  
SIRET 638 502 104 00042  
2 rue Alfred Kastler,  
67 610, LA WANTZENAU France

## Informations

T. +33(0)3 90 29 29 00  
F. +33(0)3 90 29 29 10  
[info@wolf-lingerie.com](mailto:info@wolf-lingerie.com)  
[wolflingerie.com](http://wolflingerie.com)



# Sommaire

Sommaire .....	2
Un engagement collectif .....	3
Nos principes fondamentaux .....	4
Respect de la loi .....	4
Respect des personnes .....	4
Intégrité .....	4
Loyauté .....	4
Confidentialité .....	5
Nos engagements .....	5
En tant qu'employeur .....	5
Assurer la sécurité, la santé et la qualité de vie et des conditions de travail .....	5
Promouvoir la non-discrimination et la diversité .....	5
Prévenir le harcèlement (et y remédier) .....	5
Développer les compétences .....	5
Garantir le respect de la vie privée .....	6
Garantir la transparence et l'intégrité .....	6
Encourager le dialogue social .....	6
En tant qu'entreprise .....	6
Envers nos partenaires économiques .....	6
Envers nos fournisseurs .....	6
Envers nos clients et consommatrices .....	7
Envers nos concurrents .....	7
En pratique .....	7
Tous responsables .....	7
Dispositif d'alerte .....	7

# Un engagement collectif

Wolf Lingerie est une référence sur le marché de la lingerie, en France. Notre mission est de rendre accessible la lingerie de qualité à toutes les femmes pour qu'elles puissent se sentir belles et bien dans leur corps chaque jour. Notre ambition est d'inscrire notre développement dans la durée, répondant aux attentes de production et consommation plus responsables en intégrant pleinement les enjeux sociaux, sociaux et environnementaux.

Cette charte éthique formalise les principes qui guident nos décisions et les engagements que nous prenons vis-à-vis de nos parties prenantes. Elle est un repère commun et un engagement collectif, à tous les niveaux de l'organisation.

Cette charte n'a pas vocation à tout dire, mais à poser un cadre clair et partagé. Nous vous invitons à la lire, à vous l'approprier et à la faire vivre au quotidien.

# Nos principes fondamentaux

## Respect de la loi

Wolf Lingerie conduit ses activités dans le strict respect des lois et réglementations en vigueur, en France, en Europe et à l'international. Ce respect constitue le socle de toutes ses décisions et s'applique à l'ensemble de ses relations professionnelles.

Le Groupe veille à informer régulièrement ses collaborateurs des évolutions législatives et les invite à solliciter les services compétents en cas de doute.

## Respect des personnes

Wolf Lingerie garantit un environnement de travail respectueux, inclusif et ouvert à la diversité. Le respect des personnes, la lutte contre toute forme de discrimination ou de harcèlement, ainsi que la promotion de l'égalité professionnelle, notamment entre les femmes et les hommes, sont au cœur de sa politique RH.

L'entreprise proscrit tout comportement inapproprié ou irrespectueux et toute discrimination, qu'elle soit sexiste, ethnique, liée à l'âge, au handicap ou à l'orientation sexuelle.

Elle encourage l'expression individuelle, la reconnaissance des idées et le travail d'équipe, dans le respect des règles de confidentialité.

Toute situation contraire à ces principes doit être signalée à la hiérarchie ou à la Direction des Ressources Humaines, afin de préserver un climat de confiance et de collaboration.

## Intégrité

Wolf Lingerie attend de ses collaborateurs qu'ils agissent avec intégrité, objectivité et indépendance dans toutes leurs activités professionnelles. Il est essentiel d'éviter toute situation de conflit d'intérêts, qu'elle soit personnelle, financière ou relationnelle, et de la signaler à sa hiérarchie.

La corruption, sous toutes ses formes, est strictement interdite. Aucun collaborateur ne doit proposer, accepter ou promettre de paiements, cadeaux ou avantages en dehors des usages symboliques et encadrés. Toute gratification doit être conforme à la politique de l'entreprise et signalée à la hiérarchie.

En cas de doute sur un conflit d'intérêts, une tentative de corruption ou d'obtention/ de proposition d'un avantage inapproprié, le principe de précaution s'applique. Chacun est invité à exprimer ses questionnements à sa hiérarchie.

## Loyauté

Wolf Lingerie attend de ses collaborateurs qu'ils utilisent les ressources matérielles et immatérielles de l'entreprise de manière responsable, exclusivement dans un cadre professionnel. Cela inclut les outils informatiques, les fournitures, les vêtements, ainsi que les informations obtenues dans le cadre professionnel, la propriété intellectuelle et l'image de l'entreprise.

Les collaborateurs doivent respecter les règles de confidentialité, protéger les droits de propriété intellectuelle et signaler tout usage inapproprié ou toute atteinte potentielle à ces règles.

Chaque collaborateur est également ambassadeur de l'entreprise et doit veiller à ne pas nuire à sa réputation par des propos ou comportements inappropriés. L'expression publique doit rester respectueuse des intérêts de l'entreprise.

## **Confidentialité**

Wolf Lingerie attache une grande importance à la confidentialité des informations relatives à ses clients, partenaires et à ses activités internes. Chaque collaborateur est responsable de la protection de ces données, qu'elles soient physiques ou numériques, financières ou stratégiques.

Les informations sensibles ne doivent être partagées qu'avec les personnes ayant un besoin légitime de les connaître. Cette obligation de discrétion s'applique également aux prestataires et perdure après la fin de toute collaboration.

L'entreprise veille à la sécurité juridique et informatique des données personnelles en conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données. Il est essentiel d'éviter toute divulgation accidentelle, notamment dans les lieux publics, et de restituer toutes les informations confidentielles en cas de départ de l'entreprise.

## **Nos engagements**

### **En tant qu'employeur**

#### **Assurer la sécurité, la santé et la qualité de vie et des conditions de travail**

Chez Wolf Lingerie, chaque collaborateur a droit à un environnement de travail sain, sûr et respectueux de sa santé physique et mentale. Le respect des règles d'hygiène, de sécurité et de prévention des risques est une priorité. Il est essentiel de signaler toute situation dangereuse ou tout accident, même mineur.

L'entreprise met en œuvre des actions concrètes pour prévenir les risques professionnels, améliorer les conditions de travail et garantir la qualité de vie et des conditions de travail de chacun.

#### **Promouvoir la non-discrimination et la diversité**

Wolf Lingerie valorise la diversité sous toutes ses formes et considère qu'elle constitue une richesse pour l'entreprise. Aucune forme de discrimination ne sera tolérée, qu'elle soit liée au genre, à l'âge, à l'origine, au handicap, aux convictions, à l'orientation sexuelle ou à toute autre caractéristique personnelle.

L'entreprise s'engage à garantir un environnement de travail respectueux et inclusif, où chaque collaborateur est traité équitablement, notamment en matière de recrutement, de formation et d'évolution professionnelle.

#### **Prévenir le harcèlement**

Chez Wolf Lingerie, le respect de chaque personne est un principe fondamental. Aucun comportement irrespectueux, ni aucune forme de harcèlement moral ou sexuel ne sont tolérés. Tout comportement jugé inapproprié doit être signalé, cesser et sera sanctionné en conséquence.

L'entreprise met en œuvre une politique active de prévention et de lutte contre le harcèlement, appuyée par des formations spécifiques pour sensibiliser l'ensemble des collaborateurs à ces enjeux essentiels.

#### **Développer les compétences**

Wolf Lingerie valorise la diversité des talents comme leviers d'innovation et de performance durables.

L'entreprise s'engage à accompagner ses collaborateurs tout au long de leur parcours professionnel. Des plans de formation adaptés sont mis en place pour développer les compétences nécessaires à chaque fonction et favoriser l'évolution interne.

## **Garantir le respect de la vie privée**

Wolf Lingerie s'engage à respecter la vie privée de ses collaborateurs en protégeant leurs données personnelles et en ne collectant que les informations strictement nécessaires à ses activités. Toute donnée est conservée en sécurité, partagée uniquement avec les personnes habilitées, et jamais divulguée à des tiers sans autorisation ou obligation légale.

Les collaborateurs doivent s'abstenir d'accéder ou de stocker des données personnelles sans autorisation, et veiller à ne pas discuter d'informations confidentielles dans des lieux publics. En cas de départ, toutes les données doivent être restituées. L'entreprise favorise également un équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle grâce à une organisation du travail adaptée et à l'écoute des besoins individuels.

## **Garantir la transparence et l'intégrité**

Wolf Lingerie encourage ses collaborateurs à signaler, en toute bonne foi et confidentialité, toute situation contraire à la loi ou à la charte éthique. Ils peuvent s'adresser à leur hiérarchie ou à la Direction des Ressources Humaines.

Une procédure spécifique pour les lanceurs d'alerte est mise en place, conformément à la législation sur la transparence, la lutte contre la corruption et la modernisation de la vie économique et en accord avec les bonnes pratiques de mise en œuvre du devoir de vigilance.

## **Encourager le dialogue social**

Wolf Lingerie s'engage à maintenir un dialogue régulier, ouvert et constructif avec l'ensemble de ses collaborateurs et leurs représentants. Ce dialogue passe par des dispositifs d'information internes, des enquêtes d'opinion et des échanges avec les partenaires sociaux, dans une logique d'écoute et de développement collectif.

# **En tant qu'entreprise**

## **Envers nos partenaires économiques**

Wolf Lingerie considère ses partenaires économiques comme des acteurs clés de son développement. L'entreprise s'engage à partager avec eux ses choix stratégiques et à garantir une information financière transparente et fiable.

Toutes les informations communiquées, qu'elles soient financières, commerciales ou sociales, doivent être exactes et refléter fidèlement l'activité du Groupe. Les collaborateurs sont tenus de garantir la fiabilité des documents diffusés et de coopérer avec les auditeurs et autorités compétentes.

## **Envers nos fournisseurs**

Wolf Lingerie considère ses fournisseurs comme des partenaires essentiels à la qualité, à l'efficacité et à la diversité de son offre. L'entreprise s'engage à établir avec eux des relations durables, équilibrées et fondées sur la confiance, la transparence et la réciprocité.

Les fournisseurs sont sélectionnés selon des critères objectifs (besoin, performance, coût, engagement RSE). Ils doivent se conformer aux exigences éthiques de Wolf Lingerie, notamment en matière de conditions de travail, de respect des droits humains et de l'environnement.

Wolf Lingerie veille également à ne pas créer de dépendance économique et à respecter les règles en cas de rupture commerciale. L'entreprise demande à ses collaborateurs et partenaires, d'être vigilants sur ces points et de s'y conformer strictement.

## **Envers nos clients et consommatrices**

Wolf Lingerie s'engage à garantir une relation fondée sur la confiance, la qualité de service et la confidentialité des données.

Pour ses clients professionnels, Wolf Lingerie respecte l'indépendance commerciale et tarifaire, agit avec loyauté et impartialité, et veille à la stricte confidentialité des informations échangées.

Pour ses clients et consommateurs, l'entreprise privilégie un accompagnement personnalisé, une écoute attentive et des conseils sincères, tout en assurant la protection des données personnelles.

## **Envers nos concurrents**

Wolf Lingerie agit avec loyauté et respecte les règles de concurrence et valorise un environnement commercial sain, équilibré et respectueux des acteurs du marché.

Le groupe proscrit toute entente sur les prix, les marchés ou les conditions commerciales, ainsi que toute forme de dénigrement ou de diffamation.

Les collaborateurs doivent :

-éviter tout échange confidentiel avec des concurrents, notamment sur les prix, les politiques tarifaires ou la répartition des marchés, et

-ne pas inciter à rompre des contrats avec des concurrents ou de nuire à leurs sources d'approvisionnement.

# **En pratique**

## **Tous Responsables**

Cette charte s'applique à l'ensemble des collaborateurs, quels que soient leur statut ou leur fonction (CDI, CDD, alternants, stagiaires, intérimaires, détachés).

Chaque comportement individuel engage la responsabilité de l'entreprise et doit refléter les principes de Wolf Lingerie formalisés dans cette charte.

La charte constitue un cadre de référence, complémentaire aux autres politiques et accords existants.

En cas de question, difficulté ou suggestion liée à la charte, les collaborateurs peuvent s'adresser à leur hiérarchie ou aux services RH ou RSE.

## **Dispositif d'alerte**

Conformément à l'article 17 de la loi Sapin II, et en application du devoir de vigilance, un dispositif d'alerte interne (de recueil et de traitement des signalements) est mis en place pour permettre le signalement de toute conduite contraire aux règles éthiques de l'entreprise.

Ce dispositif vise à prévenir, détecter et traiter les manquements aux engagements de cette charte, dans une logique de transparence et d'intégrité.

L'entreprise encourage l'expression des points de vue et s'engage à examiner toute alerte formulée de bonne foi concernant un comportement inapproprié.

Un retour sera assuré dans la mesure du possible, dans le respect des obligations légales et de confidentialité.